

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 MARS

A LA CHAMBRE

LE TRAITÉ FRANCO-TURC

Cette question, qui a provoqué la chute du cabinet Tirard, qui a mis en éveil les représentants de nos régions viticoles, qui a tant préoccupé la grande commission des douanes, qui embarrassait singulièrement les premiers pas du ministère Freycinet, a été résolue hier.

Ce n'est point que la question ait été approfondie, discutée sous toutes ses faces. Non, d'un commun accord on avait réservé les débats. Il s'agissait simplement de régulariser la situation, de réparer les errements du ministère Tirard qui a engagé la France sans consulter le Parlement, en violation de la loi constitutionnelle, d'établir un arrangement provisoire avec l'empire ottoman, de façon à ne compromettre ni nos intérêts commerciaux dans le Levant, ni notre influence nationale. Il était à prévoir que, dans ces conditions mêmes, à cause des intérêts commerciaux et diplomatiques en jeu, les débats prendraient une certaine importance. Or, il n'y a eu qu'une solution provisoire proposée par le gouvernement.

Après un long échange d'explications entre M. Ribot et divers orateurs, la Chambre a adopté un ordre du jour de M. Méline conçu en ces termes :

« La Chambre, acceptant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Ces déclarations, que disent-elles ? Elles indiquent que la France et la Turquie continueront à jouir mutuellement du traitement de la nation la plus favorisée jusqu'en 1892, époque à laquelle le gouvernement et le Parlement devront arrêter d'un commun accord de nouvelles relations économiques entre les deux pays.

Le vote de la Chambre a donc tout laissé en suspens. C'est si commode, le provisoire, quand on ne sait à quoi se décider.

Avec une perfidie toute diplomatique, M. Flourens est venu inviter le gouvernement à présenter incessamment un projet réglant jusqu'en 1892 nos relations commerciales avec la Turquie.

Le ministère n'a pas donné dans le guépier. Généreusement M. Méline est venu à son secours et, un instant plus tard, 506 voix contre 23 ont adopté l'ordre du jour déposé par le président du groupe agricole. Flourens a été battu par Ribot et il s'en souviendra.

La Comtesse de Paris

Ainsi que nous l'avons annoncé, Madame la Comtesse de Paris est arrivée, dimanche, par le sud-express, amenant avec elle sa fille, la princesse Hélène. M. le comte d'Haussonville accompagnait les augustes voyageuses.

Sur la demande expresse de Madame la Comtesse de Paris, les personnes désignées pour la recevoir ont seules été invitées à se rendre à son arrivée.

Il n'y avait donc à la gare d'Orléans que

LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Chartres avec leurs enfants, la princesse Marguerite et le prince Jean, la comtesse d'Haussonville, la vicomtesse de Butler, le marquis de Beauvoir et le comte de Chevilly.

En descendant de son wagon, Madame la Comtesse de Paris a serré dans ses bras M^{me} la duchesse de Chartres et a tendrement embrassé la princesse Marguerite.

Les autres personnes qui se trouvaient là se sont successivement avancées pour saluer Madame la Comtesse de Paris, qui a eu un mot aimable pour chacun et a pris le bras du duc de Chartres pour traverser la gare. Les curieux se sont rangés et se sont respectueusement découverts.

Le duc de Chartres a donné à Madame la Comtesse de Paris les meilleures nouvelles du duc d'Orléans, tant sur sa santé que sur son état d'esprit.

— Il est étonnant, a-t-il dit. Pas un instant il n'a éprouvé de l'ennui d'être renfermé. La joie d'être en France lui tient lieu de tout autre plaisir. Mon oncle d'Aumale a raison : c'est un homme.

Madame la Comtesse de Paris a été très sensible à ces bonnes nouvelles, qui ne font, d'ailleurs, que confirmer ce qu'elle savait déjà.

Clairvaux, 24 mars, 3 h. soir.

Madame la Comtesse de Paris est arrivée à Bar-sur-Aube à une heure vingt minutes. Elle était partie de Paris à huit heures cinquante minutes.

Fort courtoisement reçue à la gare de l'Est, elle y a été saluée par M^{me} la duchesse de Chartres et la princesse Marguerite.

De nombreux amis de la famille étaient venus lui présenter leurs hommages.

Résolue à éviter toute manifestation, Madame la Comtesse de Paris n'est point descendue pendant le trajet ; à Troyes, elle a déjeuné dans son wagon-salon.

C'est là que M. Devismes et de nombreux habitants de la ville sont venus sur le quai et ont attendu chapeau bas le départ du train.

Ma dépêche de Bar-sur-Aube vous a appris la réception chaleureuse qui a recueilli les voyageurs princiers à leur arrivée.

De Bar à Clairvaux, six voitures ont transporté le cortège.

En ce moment nous arrivons au pénitencier où les Princes et les personnes munies de l'autorisation ministérielle sont admis.

L'impression produite sur tous est très profonde.

Tout à l'heure nous remontrons en voiture pour accompagner Madame la Comtesse de Paris à Arc-en-Barrois. V. TAUNAY.

LE GÉNÉRAL DE CAPRIVI EN FRANCE

Le Figaro a publié, au sujet du nouveau chancelier allemand, les renseignements suivants :

« Le général de division qui a succédé au prince de Bismarck est déjà venu en France. Je ne veux pas rappeler, comme l'ont fait les journaux allemands depuis trois jours, qu'il a

commandé une charge de cavalerie sous Metz, qu'il a enlevé un bataillon de mobiles sous Orléans, qu'il a commandé une étape longtemps après la conclusion de la paix : ce sont des souvenirs qu'il est bon de ne pas remuer et c'est, il faut l'avouer, une singulière façon de présenter l'homme qui est destiné à mener les relations diplomatiques entre l'Allemagne et la France. Le général de Caprivi a fait un autre séjour en France et c'est de celui-là que je voudrais parler.

En 1884, les grandes manœuvres ont eu lieu au 11^e corps, à Nantes et dans les environs : l'Allemagne avait envoyé une mission militaire et cette mission était commandée par le général de Caprivi. Les officiers de l'état-major qui furent alors en rapport avec lui se le rappellent fort bien. Ils le représentent comme un officier d'aspect très correct, de manières affables, mais cependant raides : tout en lui porte la marque de l'éducation militaire prussienne. Sur le terrain des manœuvres, il faisait preuve de très grande perspicacité et était fixé par l'appréciation du terrain sur toute action utile. Un général français, qui l'a vu beaucoup à cette époque, m'a dit sur son compte ce qui suit. Je cite textuellement :

« Il s'exprime bien en français, sa parole est ferme autant que réservée. Cependant il sort quelquefois de sa réserve. Je me rappelle lui avoir entendu dire devant la statue de Cambronne à Nantes : Cette ville s'est honorée en glorifiant un homme d'aussi grand cœur. Je crois qu'à ses yeux, il n'y a rien de plus beau que le métier des armes. A cette époque, il était au courant de tout ce qui se publiait, en France, sur les choses de la guerre.

Il y avait une chose qu'il ne comprenait pas : c'était la façon dont les journaux parlaient des officiers. Il appelait cela des réclames militaires et un jour il disait qu'une des plaies de l'armée française est le grand nombre d'écrivains militaires journalistes.

Il est robuste, de très haute taille et très bon cavalier. Il m'a dit un jour que sa famille est originaire du Tyrol. Et si vous voulez l'impression que m'a produite, il y a dix ans bientôt, cet homme célèbre aujourd'hui, je vous dirai que je le crois très puissant. »

INFORMATIONS

M. Carnot ira, avons-nous dit, à Toulon ; son voyage, d'abord contremandé, est annoncé officiellement. La France a donné les détails suivants sur les préparatifs déjà faits dans notre port militaire du Midi :

« L'ancien canon impérial, débarrassé de ses figures allégoriques et remis en état, est prêt. Le Président doit inaugurer l'Exposition d'hygiène et de sauvetage. Enfin on lancera le Magenta, à bord duquel travaillent quatre cents hommes. Au moment de la mise à l'eau, le navire sera débaptisé et appelé Lazare Carnot. »

M. Carnot ferait peut-être bien de renoncer à cette dernière flatterie. Est-ce que le nom de Magenta n'est plus assez glorieux pour les républicains ?...

LES BOULANGISTES

La désunion s'est glissée dans les rangs du Comité républicain national.

M. Déroulède a des difficultés avec ses collègues. Il rêve, pour sa part, en vue des élec-

tions municipales de Paris, l'alliance avec les blanquistes et répudie l'union avec les candidats conservateurs ; MM. Laisant et Laguerre sont d'un avis diamétralement opposé.

M. Déroulède a déclaré dans un interview, que publie l'Eclair, qu'il ne modifierait pas son opinion et qu'il irait de l'avant, tant que le général Boulanger ne lui aurait pas formellement opposé son veto.

M. le général Boulanger, qui ne voudrait se brouiller ni avec M. Naquet, ni avec M. Déroulède, a déclaré qu'il réservait au Comité républicain national de prendre, sous sa présidence, une décision. Mais on fait remarquer qu'en écrivant cette lettre il avait oublié — M. le général Boulanger oublie facilement ses lettres — une autre lettre par laquelle il donnait l'investiture à M. Galli, dans le quartier des Ternes. Cette investiture pourra, du reste, devenir une veste.

Sur les listes de candidats boulangistes aux élections municipales de Paris, on remarque beaucoup d'anciens partisans du prince Jérôme Napoléon.

Dans la Presse, M. Laisant, député et boulangiste influent, demande à M. de Freycinet de recommencer le procès du général Boulanger :

« S'il entre réellement dans votre pensée, comme vous en avez fait l'annonce, de nous donner une République large, tolérante, ouverte à tous les bons citoyens, une occasion admirable vous est offerte de prouver votre sincérité.

Profitez-en, et profitez-en vite ; les ministères parfois durent si peu !

Sinon, vous aurez démontré que, sous le régime opportuniste, actes et paroles font parfois mauvais ménage et ne s'accordent guère mieux que ministres en conseil. Il sera établi, en outre, que le sentiment de la justice et du patriotisme vous est aussi étranger qu'à vos prédécesseurs.

Vous comprenez par conséquent, monsieur le président du conseil, que si vous daignez répondre à mon appel, j'en serai heureux ; mais que si vous gardez le silence, j'en serai ravi. »

Eh bien !, il y a gros à parier que M. Laisant sera « ravi ».

M. de Freycinet n'est pas homme à marcher contre le courant. Il était peut-être boulangiste quand le boulangisme gagnait en popularité ; mais aujourd'hui que le boulangisme est à vau-l'eau, M. de Freycinet se moque fort de M. Boulanger.

Tant pis pour lui s'il s'ennuie à Jersey, doit se dire le ministre ; il ne fallait pas qu'il y aille ! »

PATRIOTE ET MOUCHARD

M. Antoine, ancien député de Metz, candidat malheureux à Neuilly, l'anti-clérical Antoine, en qui le gouvernement prétendait incarner le patriotisme, vient d'être nommé entreposeur des tabacs, soit une sinécure de 20,000 francs par an. Pas n'était la peine de faire tant de bruit pour en arriver là.

Le mouchard Alibert, dont il fut tant parlé au moment du procès de la Haute-Cour et qu'on a dû chasser du cercle militaire, est

nommé par l'assistance publique inspecteur des nourrices.

Tout se paie. Mais la marchandise de MM. Antoine et Alibert est de celles qu'un gouvernement pourrait ne pas acheter.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Les *Nouvelles politiques* confirment que les autres ministres prussiens avaient remis leurs démissions à l'Empereur, à l'occasion de la démission du prince de Bismarck, mais que l'Empereur n'en a pas tenu compte, et leur a, au contraire, exprimé le désir de les voir rester en fonctions.

On assure que M. de Bismarck a refusé le titre de duc de Lauenbourg, même avec une dot.

Guillaume II ira faire une retraite de trois jours à la Wartburg; les personnes qui l'ont approché au cours de la dernière année ont remarqué chez lui un développement inusité de mysticisme. Il veut aller prier dans la chambre où Luther a traduit la Bible.

Le lendemain, il ira chasser le coq de bruyère et commencera une nouvelle tournée de visites chez les petits princes allemands.

On écrit de Vienne, 22 mars :

« La nomination du général de Caprivi a fait le plus déplorable effet. Personne ne prend le général au sérieux en tant que chancelier responsable de la politique générale de l'Empire. On est très inquiet ici, non pas seulement à cause de la politique de Guillaume II. Il y a des bruits de différents genres en circulation, surtout dans le vieux parti de la cour. »

Le général de Caprivi appartient à une famille qui, d'après l'*Almanach de Gotha*, est tout entière catholique.

Samedi, en présence du prince de Galles, arrivé à Berlin ainsi que nous l'avions annoncé, l'empereur Guillaume a trouvé l'occasion de prononcer un toast.

Il n'a pas manqué l'occasion de viser la France, en rappelant Blucher, Wellington et Waterloo.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 mars 1890.

Le marché se raffermi; les transactions sont un peu plus nombreuses et les cours se relèvent : 3 0/0, 87.85; 4 1/2 0/0, 105.87.

Le Crédit Foncier est en reprise assez accentuée à 4,316.25. Les obligations foncières et communales conservent une bonne fermeté, les crises de la Bourse ne sauraient, du reste, les atteindre.

La Banque de Paris est ferme à 788.75; on demande à 602.50 et 603.75 la Banque Nationale du Brésil.

La Société Générale s'échange à 478.75. Son revenu de 5.40 0/0 justifierait des cours plus élevés. La Banque d'Escompte reste calme à 517.50. Les Dépôts et Comptes courants valent 602.50 avec un coupon de 7.50 à détacher le 1^{er} mai.

Le 3 0/0 Portugais très ferme à 63.25. Très ferme également le 4 1/2 0/0 à 483.75 sur lequel le comptant se porte en vue du coupon de 11.25 échéant le 1^{er} avril.

Le Crédit Lyonnais et la Maison Hoskier ont reçu de nombreuses souscriptions et il est à prévoir que l'émission sera couverte avant l'ouverture officielle qui a lieu le 25 courant. Rappelons cependant les conditions de la souscription. L'obligation est offerte à 446.25 ou 414 pour les titres libérés à la répartition. Le revenu est de 6.04 0/0 non compris la prime de remboursement et le revenu net d'impôts est garanti par les recettes brutes des Chemins de fer de l'Etat qui s'élèvent à plus de 5 millions alors que le service de l'emprunt n'exige que 1,406,000 fr.

Les Chemins de fer de Porto-Rico ont des demandes très actives à 285.

L'obligation des Chemins Economiques fait 396.50.

NOUVELLES MILITAIRES

Le général de Miribel a réclamé un renforcement du camp retranché de Toul, qui n'est occupé que par la moitié du 8^e régiment d'artillerie de campagne, le 6^e bataillon d'artillerie de forteresse et les 146^e et 156^e régiments régionaux d'infanterie.

Des baraquements importants ont été construits à Ecouvres pour de nouvelles troupes.

Faisant droit aux propositions du commandant du 6^e corps, le ministre de la guerre compte mettre à Toul une partie du 25^e régiment d'artillerie montée, qui est à Châlons; il appellera de Maubeuge et de Perpignan les 145^e et 160^e régiments régionaux d'infanterie.

Le remplacement éventuel de ces six bataillons de ligne à proximité des frontières de Belgique et d'Espagne peut être assigné à des unités de l'armée territoriale.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Installation de M. le Curé de Saint-Pierre

Dimanche avait lieu, à Saint-Pierre, l'installation du nouveau curé, M. l'abbé Baudriller.

Monseigneur l'Evêque, retenu à Paris, avait délégué M^r Chesneau pour présider la cérémonie. Suivant l'usage, le prélat, accompagné du clergé, alla au-devant du nouveau pasteur, et, à la porte de l'église, lui imposa l'étole; puis, à travers les rangs pressés de son peuple, visiblement sympathique et heureux, M. Baudriller se dirigea vers le sanctuaire, pendant le chant du *Veni Creator*.

Après avoir donné lecture des lettres de pouvoir, M^r Chesneau présenta aux paroissiens de Saint-Pierre « le successeur des prêtres si dignes qui ont fait l'honneur de Saurmur, l'honneur du clergé angevin, depuis le commencement de ce siècle : M. Forest, M. Bernier, le bon père Fourmy, M^r Grolleau, M. Cesbron, le vénéré M. Mérit, ce prêtre à l'esprit large, droit, élevé; meilleur encore par le cœur, source de son éloquence vraie et pénétrante, de sa bienveillance à l'égard de tous, de sa sollicitude particulière envers les travailleurs et les malheureux, de cette simplicité digne et de cette fidélité dans l'amitié qui rendaient son commerce si facile et si sûr et laissent de si vifs regrets à ceux qui l'ont intimement connu.... Le nouveau pasteur est digne d'entrer dans leurs travaux : les paroissiens de Saint-Pierre l'ont vu à l'œuvre au pensionnat des Dames de la Retraite; à Nantilly, où sa piété, son zèle, son tact parfait lui ont gagné tant d'estime et de sympathie. C'est donc avec joie, confiance, respect qu'on l'accueille à Saint-Pierre, et tous souhaitent que Dieu ne lui mesure pas avec parcimonie les jours d'un ministère qui promet d'être riche en bonnes œuvres.... »

M. l'abbé Baudriller visite alors le tabernacle, les fonts baptismaux, prend possession de son confessionnal, de sa stalle au chœur, sonne la cloche de son église et, monté en chaire, remercie d'abord le prélat qui vient de le présenter à son peuple, puis adresse à ses paroissiens son premier discours, qui a laissé la plus heureuse impression. Le calme, la fermeté, la conviction donnent à sa parole si simple l'autorité, l'émotion communicative qui s'imposent à l'esprit et vont remuer le cœur.

M. le Curé rend hommage à son tour à la mémoire de ses prédécesseurs, de celui surtout que la mort enlevait naguère à l'affection si profonde et si juste de ses paroissiens. Il déclare, qu'effrayé de la charge qui lui incombe, il ne l'aurait jamais acceptée, si l'obéissance ne lui en eût fait un devoir. Il a un souvenir ému pour son ancienne paroisse de Nantilly, pour la Vierge honorée dans son église huit fois séculaire, pour ces familles vraiment chrétiennes qui lui ont prêté un concours si dévoué, si intelligent, si généreux.... A leur tour, que les paroissiens de Saint-Pierre lui donnent leur concours, ce concours nécessaire au prêtre que l'isolement condamnerait à l'impuissance, malgré son zèle pour la gloire de Dieu et le bonheur de ses frères. A la face des autels, M. l'abbé Baudriller peut se rendre ce beau témoignage, auquel personne ne saurait contredire, qu'il n'a jamais travaillé avec d'autre intention, d'autres vues, depuis qu'il exerce à Saurmur le ministère sacerdotal. Mais encore, pour faire le bien qu'il désire, lui faut-il, dans les familles, des auxiliaires avec

lesquels il puisse atteindre ces paroissiens trop nombreux qui se dérobaient à l'influence du prêtre et à l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Ces aides intelligents et dévoués, M. le Curé est sûr de les trouver dans les membres des œuvres catholiques; il adopte toutes celles de la paroisse : elles en sont le plus précieux ornement. — Avec leur concours, M. Baudriller demande à ses nouveaux paroissiens le secours de leurs prières; lui-même adresse à N.-D. des Ardilliers un touchant appel : « Il vous en souvient, — dit-il, — ô Notre-Dame ! » c'était à la veille de ma première communion; ma mère me conduisit à votre célèbre sanctuaire et, tandis que j'étais agenouillé devant votre autel, un prêtre, qui m'est resté inconnu, me donna en votre nom une bénédiction qui a été féconde. La grâce de la première communion fut pour moi le germe de la grâce sacerdotale; et voici maintenant que le petit enfant d'autrefois, devenu prêtre, est aujourd'hui constitué le gardien de votre temple béni. O Notre-Dame, c'est vous qui serez la gardienne de votre prêtre et, renouvelant aujourd'hui la bénédiction de son enfance, vous lui garderez toujours au cœur le désir de ne vivre près de vous que pour la gloire de Dieu et le bonheur de ses frères. »

Si M. Baudriller, moins connu et moins estimé à Saurmur, avait dû se concilier ses nouveaux paroissiens, son premier discours y eût suffi; il n'a fait qu'accroître les sentiments sympathiques dont il est depuis longtemps l'objet.

La célébration de la messe solennelle, chantée par le nouveau curé, acheva cette cérémonie qui a ouvert tous les cœurs à l'espérance et que tous regardent comme le présage d'un ministère vraiment heureux et béni de Dieu.

J.-M. D.

Installation de M. le Curé de Nantilly

Les mêmes émotions, dont l'église Saint-Pierre avait été témoin le matin, se sont renouvelées non moins vives et unanimes le soir, à vêpres, sous les voûtes de Nantilly.

Cette paroisse n'avait pas eu à conduire son vénéré pasteur au champ de repos, mais elle en avait été séparée, et cette séparation avait causé une douleur générale. M^r Freppel a apporté un adoucissement à ces angoisses en désignant, pour successeur de M. Baudriller, M. l'abbé Nombalais, vicaire de la paroisse depuis quinze années.

C'est M. Béchet qui a été désigné pour installer le nouveau curé. Du haut de la chaire, M. le Supérieur de l'institution S^t-Louis s'est déclaré heureux de procéder à l'installation de ce digne prêtre que tous les fidèles connaissent et avaient su apprécier, puisqu'il

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

XIII

Trois ans écoulés.

La Marjolaine a pris ses vingt-cinq ans à la Notre-Dame d'août. Elle est dans tout le rayonnement de sa beauté de brune aux traits accentués, mais fins. Un léger embonpoint n'ôte rien à la sveltesse de ses formes.

Pendant ce laps de temps, Flavie a vu s'accomplir son rêve caché : mariée à Paul Dupré depuis deux ans, elle nourrit une belle petite fille de six mois qui promet de lui ressembler.

La famille est en liesse.

François, entré aux Arts et Métiers, travaille à devenir, non-seulement un mécanicien distingué, mais encore un homme de valeur. Son beau-frère l'aime beaucoup et s'occupe de lui avec une sollicitude toute paternelle. Il a pris également Joseph, mais comme apprenti. Par malheur, ce dernier ne ressemble guère

à son frère. Paresseux, renfermé, il montre un orgueil intraitable et un goût prononcé pour les plaisirs peu délicats. Jamais les sentiments, ni les affections de famille n'ont exercé sur lui leur doux empire... Cependant, il aime la petite Geneviève; pour elle seule, il a des prévenances et des caresses.

Flavie conçoit plus d'une inquiétude à son sujet, mais ce nuage ne peut altérer le bonheur de la jeune femme; celle-ci nage en plein azur.

Ainsi la tâche de Séverine s'est singulièrement allégée.

Grâce au travail de tous, non-seulement on a amorti la rente, mais encore un joli pré, convoité par le père, arrondit le domaine. Sans les jumeaux, la famille serait retournée à la campagne.

Mais Séverine éprouve pour Fabien et Geneviève une tendresse si maternelle... ne les a-t-elle pas élevés! Oh! non, rien ne doit l'arrêter pour sauvegarder leur avenir... pas même le retard imposé aux plus chers projets.

Et Sulpice? Le pauvre garçon perd parfois patience.

On était vers la mi-septembre, François partageait ses vacances entre Flers et Caen. Un

voyage ne coûtait guère à ses dix-huit ans.

Un beau garçon, vraiment! l'œil vif, les membres solides, la santé superbe! toujours prêt à marcher de l'avant avec gaieté et courage.

Aussi Séverin était-il fier de son fils! et la Marjolaine donc...

Quand elle s'appuyait sur son bras à la promenade, elle avait envie de crier à ceux, surtout à celles dont la bonne mine du jeune homme attirait le regard : « c'est mon aîné! »

Il fallait revoir les camarades, trinquer avec eux, Darnétal suivait partout son garçon.

Un soir, comme ils rentraient en société par la ville, ils remarquèrent que la foule s'amasait devant un café du faubourg.

Comme la police faisait effectuer la sortie, plusieurs ivrognes résistèrent, et une lutte s'engagea. Les agents, en petit nombre et qui ménageaient les misérables abrutis par l'ivresse — lesquels ne les ménageaient pas — menaçaient d'avoir le dessous.

La foule regardait tranquillement.

A l'instant où nos amis s'enquerraient de la cause du rassemblement, un agent, faisant tête à deux ivrognes, fit un faux pas et glissa de côté. Alors, celui qu'il tenait au collet, se déga-

geant, s'appretait à lui asséner un coup de poing formidable sur la tête, lorsque François, franchissant d'un bond la distance qui le séparait d'eux, d'un mouvement rapide, envoya l'ivrogne à dix pas.

L'action avait été si vive, si adroite, que la foule applaudit.

— Au lieu de rire sottement, vous feriez mieux d'aider à ceux qui nous protègent, dit le jeune homme avec un geste d'impatience.

Quelques ouvriers l'appuyèrent, et les agents dégagés purent reprendre leurs fonctions.

Du reste, les gendarmes arrivaient.

Les tapageurs furent consignés au violon.

— Cette foule stupide aurait été capable de laisser assommer ce malheureux agent, sans s'émouvoir!

— C'est la manière chez nous d'aider à la loi, reprit l'ami Verdrol avec son ton gouaillard.

— Eh bien! je n'en félicite pas mon pays.

— Ni moi, mon cher... Dis donc, garçon, tu as une fameuse poigne pour ton âge... sarrprisi! comme tu l'as enlevé, hein!

— Le connaissez-vous?

— Oui, c'est Rigaud. Un ivrogne fielle!

avait vécu au milieu d'eux, qu'il avait partagé le ministère avec le regretté M. Grignon, auquel il a donné ses soins les plus dévoués. C'était à M. Baudriller, a dit l'orateur, de présenter son successeur. Mais les fatigues de la journée ne permettaient pas à M. le curé de Saint-Pierre de remplir ces fonctions. Qui cependant mieux que lui était placé pour dire avec quel dévouement, quelle abnégation, son vicaire s'était associé à toutes ses œuvres, et s'était multiplié pour les soutenir et les développer ? Nul doute que ce zèle ne se ralentira pas, car, suivant les livres saints, a dit en terminant M. Béchet, celui qui a si bien su obéir saura également bien commander.

M. l'abbé Nomballais, après avoir pris possession des diverses parties de l'église où il doit exercer son ministère, est monté en chaire.

« Je me félicite, a-t-il dit, que l'autorité épiscopale ait choisi aujourd'hui pour son représentant le digne Supérieur de Saint-Louis ; il me donne une heureuse occasion de lui rendre publiquement hommage, ainsi qu'à ses professeurs distingués : non contents de travailler avec lui sans relâche, et d'ailleurs avec de si brillants succès, à l'œuvre capitale de l'éducation de la jeunesse, ils trouvent assez de loisirs pour venir gracieusement en aide au clergé de toutes les paroisses de Saumur et spécialement à celui de N.-D. de Nantilly... »

Puis M. le curé a évoqué le souvenir du saint curé de Mazières qui a dirigé ses premiers pas vers le sanctuaire, et s'est empressé de faire l'éloge des deux prêtres sous la direction desquels il a été formé à la vie de pasteur. Il avait été privilégié, a-t-il dit, par la divine Providence, qui lui avait ménagé ses faveurs insignes de débiter avec le regretté M. Grignon, d'un jugement sûr et prompt, tout dévoué au bien spirituel de ceux dont il avait la charge, d'un caractère serviable et énergique, de rapports toujours agréables. Puis il avait eu pour second guide celui que Nantilly regrettait actuellement : cet ouvrier infatigable qui n'avait passé dans la paroisse que pour fonder des œuvres, et que ses vertus, son zèle avaient désigné pour occuper un poste plus élevé.

Quant à lui, il n'aurait pu songer à lui succéder : la charge est bien lourde à porter et la responsabilité bien grande. Mais il compte sur le concours de tous : sur celui du pasteur éminent que la paroisse a perdu, et qui n'est pas éloigné. Il est assuré de trouver près de lui les lumières dont il aura besoin. M. Nomballais fait appel à la bonne volonté des fidèles, des bienfaiteurs et bienfaitrices de la paroisse, toujours dévoués aux œuvres créées ; aux bonnes sœurs, vouées spécialement à l'éducation des enfants et à la visite des malades, au zèle industriels des mères de famille qui seront, s'il le faut, auprès de leurs maris et de leurs enfants indifférents ou égarés, comme les anges précurseurs du prêtre qui doit apporter le salut.

Quelque jour on le trouvera noyé ou écrasé... ce ne sera pas une grosse perte. Au revoir, voilà mon chemin.

— Ah ! ça Séverine, tu n'en finiras donc pas de te marier, dit un jour François à la jeune fille, pendant qu'elle mettait le couvert — on devait festiner ce jour-là en son honneur. — N'y a-t-il pas assez longtemps que tu fais damner ce brave Sulpice ?

La sœur sourit.

— Bah ! quelques années de plus ou de moins, cela ne compte pas.

— Tu en parles à ton aise, toi. Eh bien ! tu sauras que j'ai trouvé hier Sulpice tout morose... cela se comprend, que diable ! Si j'avais une fiancée de ta trempe, je...

Il s'arrêta.

— Voyons, je suis curieuse — et Séverine lui donna une chiquenaude sur les doigts — de savoir ce que tu ferais ?

— Ce que je ferais, Mademoiselle ? je... l'enlèverais... Et saisissant sa sœur par la taille, il l'embrassa sur les deux joues.

— Vraiment, sans rire, la Marjolaine, il faut prendre pitié de ce pauvre garçon.

— Crois-tu, lui murmura-t-elle à l'oreille

Le pieux curé se met sous la protection de Notre-Dame de Nantilly, sous celle des saints Anges qui entourent le tabernacle, afin que, par leur intercession, il obtienne des grâces spéciales qui le rendront plus apte à remplir ses nouvelles fonctions pour la plus grande gloire de Dieu et de son Église.

Après ces paroles, dites avec une profonde conviction et une vive émotion, les vêpres ont été chantées en grande pompe et un salut solennel en musique a terminé cette bonne journée qui donne un père à deux paroisses de la ville.

M^{re} FREPPEL

M^{re} l'Evêque d'Angers n'a pu se rendre à Saumur, dimanche, parce qu'il était retenu par la commission du budget, occupée des projets de M. Rouvier.

Dans la séance tenue samedi, M^{re} Freppel a défendu la formule bien connue : ni emprunt, ni impôts nouveaux. Il accepte la consolidation des obligations sexennaires, car ce n'est pas un emprunt, mais une simple conversion de Dette. Toutefois, il ne veut aucun emprunt nouveau.

En ce qui concerne les impôts, M^{re} Freppel ne croit pas qu'il soit nécessaire d'en créer de nouveaux. On peut réduire, suivant lui, les budgets des ministères d'un cinquième, comme on l'a fait pour le budget des cultes.

En particulier, l'évêque d'Angers voudrait qu'on supprimât un certain nombre d'écoles publiques sans élèves, que l'on diminuât le nombre des fonctionnaires et qu'on réduisît les dépenses de la guerre et de la marine.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Dimanche prochain 30 mars, à 3 heures 1/2, à l'occasion de l'assemblée des Récollets, la Musique des écoles communales exécutera, dans le Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

- 1° *Freluquet*, pas redoublé CLodomir.
- 2° *La Jolie Hongroise*, valse.... FISCHER.
- 3° Chœur de la *Dame Blanche* .. BOÏELDIEU.
- 4° *En place*, quadrille..... LOUIS DÉO.
- 5° *L'Entraînante*, polka..... BARY.

LA REVANCHE DU GAZ

Pour la première fois, hier soir, le candélabre de la place de la Bilange a été allumé (enfin). La lumière que jette le bec central est des plus brillantes et des plus vives et répand au loin une grande clarté qui fait presque pâlir l'éclairage électrique des magasins voisins.

Le gaz n'a donc pas dit encore son dernier mot, et l'émulation que fait naître la rivalité des lumières ne peut être que très profitable aux commerçants. Il est évident aujourd'hui qu'en raison de la concurrence, la population finira par avoir un éclairage à bon marché, quelqu'en soit le système.

avec un mélancolique sourire, que je le fais souffrir sans souffrir moi-même ?

— Raison de plus alors.

— Tous mes enfants ne sont pas tirés d'affaires, riposta-t-elle gaiement. Je veux que Fabien et Geneviève s'instruisent. Que Fabien choisisse un état en connaissance de cause.

Il grandit, c'est l'affaire de deux ou trois ans.

— Deux ou trois ans, peste ! comme tu y vas.

— Il le faut, dit-elle de ce ton péremptoire que tous connaissent.

— Si tu es une mère de famille modèle, quelle détestable fiancée tu fais.

Séverine se mit à rire, puis elle dit avec douceur :

— Va, mon François, il nous restera encore de longues années pour le bonheur — le devoir d'abord.

(A suivre.)

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 25 mars

Feu *Toupinel*, comédie de M. Bisson, par la troupe ACHARD.

Jeudi 27 mars

4^e et dernière représentation du *CID*.

Un terrible accident est arrivé hier au cocher de M. L... sur la route de Doué.

En l'absence de son maître, cet homme était allé promener ses chevaux, sur la route de Montfort, lorsque celui sur lequel il était monté eut peur et prit le mors aux dents ; dans un écart que fit la bête, le cavalier tomba et resta inanimé sur le bord de la route.

M. Biémont, marchand de moutons, le trouva dans cet état. Ne pouvant le mettre dans sa voiture, il vint en toute hâte à Saumur requérir un médecin et un brancard. M. le docteur Bouchard se rendit immédiatement auprès du blessé qui fut ramené à Saumur, dans la voiture d'ambulance de la Croix Rouge.

VÉLOCE-CLUB ANGEVIN

Le Véloce-Club d'Angers fera une sortie officielle le lundi de Pâques ; le but est Saumur.

DEUX GRAVES ACCIDENTS AU 2^e RÉGIMENT DE PONTONNIERS

Jeudi matin, le régiment du 2^e pontonniers accomplissait à la gare des marchandises (Saint-Laud), à Angers, des manœuvres d'embarquement.

Chaque batterie, à tour de rôle, venait exécuter ces exercices.

Les soldats, au nombre d'une vingtaine, portent une portion de pont et vont la déposer sur des wagons.

Au moment où la lourde charge était placée sur le wagon, l'un des militaires ne retira pas assez rapidement sa main qui se trouva prise sous le pont et fut écrasée.

Le blessé, qui souffrait horriblement, dut être transporté à l'infirmerie du régiment.

Le même jour, au cours des mêmes manœuvres, un pontonnier a été victime d'un accident dont les conséquences pourraient fort bien entraîner un dénouement fatal.

Des renseignements que nous avons recueillis avec les plus grandes difficultés, car, sous peine de punitions les plus sévères, il avait été recommandé, paraît-il, aux soldats de garder le secret le plus absolu sur ces accidents regrettables — il résulterait qu'un pontonnier aurait eu le crâne fracassé par un coup de maillet qui aurait dévié.

Le malheureux soldat serait tombé sans connaissance et aurait perdu, par l'effroyable blessure qu'il avait reçue, une énorme quantité de sang.

Le blessé a été transporté à la caserne, dans un état alarmant.

On ne sait encore si l'on pourra le sauver. (Patriote.)

L'ACCIDENT DE LA BUTTE DU PRÉ-PIGEON

Voici des détails extraits du *Patriote* sur le terrible accident que nous avons signalé hier et qui s'est produit samedi à la scierie mécanique de M. Rondeau, située butte du Pré-Pigeon, à Angers :

« Un ouvrier, attaché depuis dix ans à cet établissement, a été frappé mortellement, dans des conditions exceptionnellement singulières et fort rares.

» Samedi, vers trois heures trois quarts, M. Germain Jeannot, la victime de l'accident, découpait des planches à l'aide d'une scie circulaire horizontale mise en mouvement par une locomobile qui lui fait exécuter 4,200 tours à la minute.

» On comprend sans peine combien doit être grande la force de projection d'une roue tournant avec une pareille vitesse !

» L'ouvrier était assis devant la mécanique. Il ne lui restait plus que trois planches à découper. Pressé de terminer cet ouvrage, il ne prit pas la peine d'enlever des dents de la scie un morceau de bois qui y était entré.

» Tout à coup, le malheureux fut frappé en pleine poitrine, poignardé, pour ainsi dire, par un éclat de bois en forme de baïonnette, d'une longueur de 70 centimètres environ.

» Projeté avec une violence inouïe, le morceau de bois pénétra de plusieurs centimètres dans la région du cœur. L'artère carotide fut coupée.

» Tout d'abord, les autres ouvriers qui travaillaient à une vingtaine de mètres de l'endroit où était placé l'infortuné Jeannot, ne s'aperçurent point de l'accident.

» Cependant l'un d'eux, nommé Bouvet, n'entendant plus marcher la scie de son compagnon, s'approcha et aperçut Jeannot étendu sur la sciure, baignant dans une mare de sang et ne donnant plus signe de vie.

» Il prévint aussitôt son patron, M. Rondeau.

» On courut chercher un médecin en toute hâte.

» M. le docteur Briand arriva bientôt, mais ne put que constater la mort, qui aurait été, paraît-il, instantanée.

» Jeannot était âgé de 43 ans. Il était marié et père de cinq enfants, dont le dernier était né la veille, c'est-à-dire vendredi.

» N'est-ce pas une fatalité !

» Pour ne pas causer à la malheureuse femme une émotion qui pouvait, dans son état, produire les conséquences les plus graves, le cadavre de l'infortuné a été transporté chez un de ses frères. »

COURSES DE NANTES

Les Courses de Nantes auront lieu, cette année, les mercredi 14, jeudi 15 (jour de l'Ascension) et dimanche 18 mai.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

MERCREDI 26 Mars 1890

Clôture de la saison théâtrale et pour les adieux de la troupe

LE DROIT DU SEIGNEUR

Opérette en 3 actes, de MM. Burani et Boucheron, musique de LÉON VASSEUR.

Des expériences nombreuses et dont les résultats ont été consignés dans la *Gazette des Hôpitaux*, l'*Abeille Médicale*, l'*Union Médicale*, etc., ont démontré que

Le Sirop et la Pâte Pectorale de PIERRE LAMOUROUX

étaient les médicaments les plus efficaces et les plus agréables parmi ceux usités dans le traitement des affections de poitrine.

AVIS. — Comme garantie d'origine, on devra exiger la signature et l'adresse, P. LAMOUROUX, Ph^{en}, 45, rue Vauvilliers, Paris

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

UNE DAME, excellente musicienne, désire donner des leçons de piano et de chant, chez elle ou dans les familles.

S'adresser au bureau du journal.

Pour calmer les quintes de toux, adoucir la poitrine et faciliter l'expectoration, la *Pâte de Regnaud* est depuis soixante-dix ans d'un usage populaire. 4 fr. 50 la boîte dans toutes les Pharmacies.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0.85
» » » » 3 » »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 » »	0.90
» » » » 3 » »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 » »	1.30
Macédoine, » » »	1.80
Jardinière, » » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte.....	1.20
Fonds d'artichauts, » » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Liquidation judiciaire Lorrain-Neveu.

Par jugement du 24 mars 1890, rendu sur requête du débiteur, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur Lorrain-Neveu, négociant quincaillier à Saumur.

M. Mignon a été nommé juge-commissaire, et M. Proust liquidateur provisoire, chargé d'assister le débiteur.

MM les créanciers de cette liquidation sont invités à se réunir le mardi 1er avril 1890, à 10 heures du matin, au Tribunal, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection de contrôleurs.

Les titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre pourront être remis soit au liquidateur, soit au greffier.

Chaque créancier pourra se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(277) Le Greffier, COLLIN.

Liquidation judiciaire femme Gaulpau

Par jugement du 24 mars 1890, rendu sur requête du débiteur, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire la nommée Amélie Souci, épouse séparée de biens de Pierre Gaulpau, marchande foraine, au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux.

M. Doguereau a été nommé juge-commissaire et M. Doussain liquidateur provisoire, chargé d'assister le débiteur.

MM les créanciers de cette liquidation sont invités à se réunir le mercredi 2 avril 1890, à 10 heures du matin, au Tribunal, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection de contrôleurs.

Les titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre pourront être remis soit au liquidateur, soit au greffier.

Chaque créancier pourra se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(278) Le Greffier, COLLIN.

Liquidation judiciaire Huet Louis

Par jugement en date du 24 mars 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat obtenu par le sieur Huet fils, aubergiste à Gennes.

Les conditions de ce concordat sont :

Abandon complet d'actif et engagement de payer intégralement le montant des créances dans un délai de dix ans (par dixièmes), à partir du 1er mars 1891.

Pour extrait, (279) Le Greffier, COLLIN.

FAILLITE D^{le} BURON

Par jugement en date du 40 mars 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes les opérations de la faillite de M^{lle} Madeleine Buron, marchande lingère à Saumur, pour insuffisance d'actif.

(280) Le Greffier, COLLIN.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites suivant exploit de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), en date du dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré.

A la requête de M. Charles-Alphonse Roulier, marchand, et de M^{me} Françoise Gallard, son épouse, demeurant ensemble au bourg de la Fosse (Maine-et-Loire), ledit M. Roulier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse.

Ayant pour avoué constitué M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, 1^o A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur;

2^o A M^{me} Marie Frouin, épouse de M. Louis Lacroix, cultivateur, ladite dame demeurant aux Roches, commune de la Fosse (Maine-et-Loire);

3^o A M^{me} Marie Brault veuve, sans profession, de M. Charles Lacroix, demeurant à la Fosse (Maine-et-Loire);

4^o M^{me} Marie Boutin, épouse de M. Alexandre Lacroix, cultivateur, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

Les trois sus-nommées prises comme femmes mariées;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur (Maine-et-Loire), le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée, constatant le dépôt fait au greffe, le dit jour, de la copie collationnée d'un acte reçu Brevet, notaire à Tigné (Maine-et-Loire), le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, contenant vente par M. Louis Lacroix, cultivateur, demeurant aux Roches, commune de la Fosse, à M. et M^{me} Roulier-Gallard, de divers immeubles, situés dite commune de la Fosse, et consistant en :

1^o Un morceau de terre, à la Loge-Blanchard, d'une contenance de quatorze ares cinquante centiares;

2^o Une parcelle de terre, au jardin du Poutreau ou Bas-Jardin, d'une contenance de deux ares cinquante-cinq centiares;

3^o Une parcelle de vigne, aux Petites-Bernes, d'une contenance de onze ares quarante centiares, moyennant le prix principal, outre les charges énoncées audit acte, de quatre cent soixante francs;

Avec déclaration que la présente notification leur était faite pour qu'ils aient à prendre, conformément à l'article 2194 du Code civil, telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ledit délai, les immeubles dont s'agit seraient et demeureraient définitivement purgés et libérés entre les mains des requérants de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration en outre à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, outre le vendeur :

1^o En ce qui concerne le morceau de vigne des Petites-Bernes et le morceau de la Loge-Blanchard, M. Alexandre Lacroix, époux de dame Marie Boutin, cultivateur, demeurant à Doué (Maine-et-Loire), et M. Charles Lacroix et dame Marie Brault, son épouse, sans profession, demeurant à la Fosse (Maine-et-Loire);

2^o En ce qui concerne la parcelle de jardin du Poutreau, M. Charles Lacroix et dame Marie Brault, son épouse, sus-nommés;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans l'un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale.

Pour extrait : Saumur, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

JOLIE PETITE MAISON VENDRE

au Pont-Fouchard, rue des Pauvres; cave, salle à manger, cuisine, chambre à coucher, deux chambres au premier, tout compris cinq pièces; grenier carrelé, cour renfermée de murs sans aucune communauté. — Prix : quatre mille francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. BOUILLEAU, à la Pierre-Couverte, Bagnoux.

A Louer présentement

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGER, rue de la Chouetterie, 14.

Études de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur, Et de M^e RIFFAULT, huissier à Saumur.

VENTE Aux enchères publiques DE MEUBLES Et de Marchandises

Par suite de saisie-exécution

Le MARDI 4^{er} avril 1890, à 4 heures du soir, et jours suivants, à Saumur, rue Nationale, n^o 43, dans une maison occupée par M. TREMBLAY fils, marchand de liquides,

Il sera vendu :

Tables, chaises, étagères, comptoir garni en zinc, vaisselle, verrerie, foudres, tonnes, futailles, caisses, porte-bouteilles, ustensiles de cave, bouteilles vides;

Une grande quantité de marchandises, comprenant :

250 bouteilles de différentes liqueurs, 100 litres de sirops, 300 syphons, eau-de-vie, cognac, rhum, kirsch et cassis en fûts;

Un moteur à gaz de la force d'un cheval, avec poulies, transmissions et accessoires; un appareil à fabriquer l'eau gazeuse système Hermann-Lachapelle, un tirage à syphons, un tirage à bouteilles, un gazomètre, un producteur à gaz avec tous les ustensiles en dépendant, 9,000 bouchons et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Nota. — Le moteur à gaz, les appareils à gazéifier et autres, seront vendus le mardi 4^{er} avril.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le Samedi 12 avril 1890, à 1 heure, en l'étude de M^e LELIÈVRE, D'UNE

GRANDE MAISON

D'habitation

ET PROPRE AU COMMERCE

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 35.

Facilités pour le paiement.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Revenu tant réel que possible : 2,300 fr.

Mise à prix : 22,000 f.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1890,

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 21,

Actuellement occupée par M. BRÉCHIGNAC.

S'adresser, pour traiter, à M. Abel GARAU, employé de banque, ou à M^e GAUTIER, notaire. (258)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Temple, n^o 17.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (255)

UN MÉNAGE

ayant servi maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

JARDIN A VENDRE

Ou à Louer présentement

S'adresser à M^{me} DERUET, 1, rue Saint-Nicolas.

A CEDER UN ÉTABLISSEMENT

DE LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

GUERISON Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau... DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, TRICHIE, HERPES, LUPUS, etc.

PEINTURE-VITRERIE M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER...

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS 33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38 Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

LEON FRESCO CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges SAUMUR Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER N^o 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR